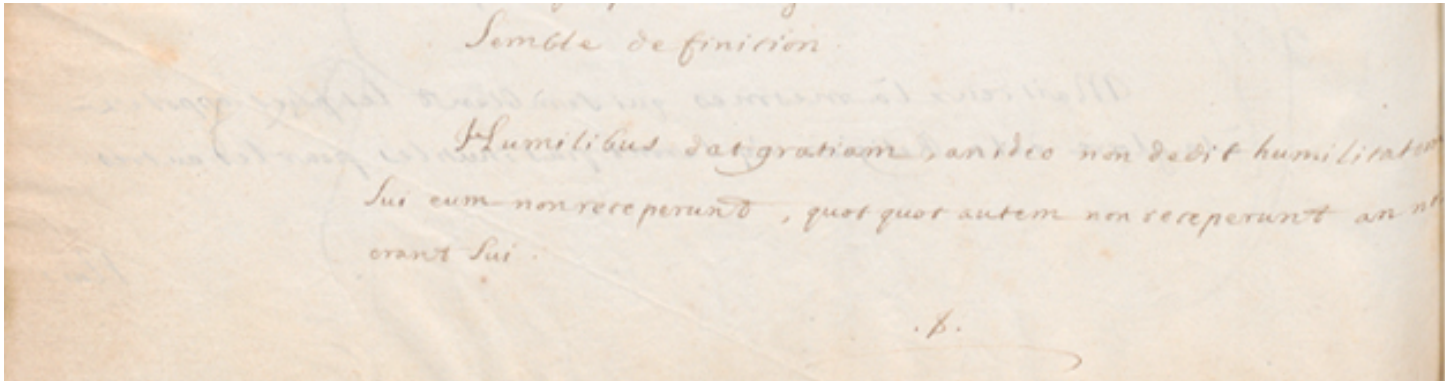


Transcriptions des Copies C₁ et C₂

C₁, p. 427 v° (l'image du texte est incomplète à droite)



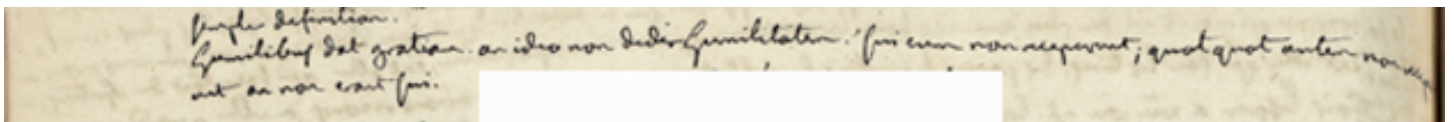
Transcription de C₁

Sembles definition.

Humilibus dat gratiam, an ideo non dedit humilitatem[.]
Sui eum non receperunt, quot quot autem non receperunt an n[on]
erant Sui.

. \$.

C₂, p. 399 v° (copie Guerrier) (l'image du texte est incomplète à droite)



Transcription de C₂ (en rouge : différences avec C₁)

simple definition.

Humilibus dat gratiam. an ideo non dedit humilitatem ? Sui eum non receperunt ; quotquot autem non recep[er-]
unt an non erant sui.

Marques en marge de C₁ (concordance, accolade et 8 au crayon) : voir la description des Copies C₁ et C₂. La personne qui a numéroté les textes dans C₁ a regroupé cette note avec les deux fragments précédents (n° 190).

Les pages de la Copie C₂ sur lesquelles était écrit le texte ont disparu et ont été remplacées par une copie de Pierre Guerrier. Voir Proust Gilles, "Les Copies des *Pensées*" in *Courrier du C.I.B.P.*, n° 32, Clermont-Ferrand, 2010, *Une copie de Pierre Guerrier* p. 399 à 401 v°, p. 42. Cette copie reproduit le dossier XVI (*Prophéties* V) entre les dossiers XXX et XXXI (*Pensées diverses*), ainsi que le dossier XXI et le début du dossier XXII (*Géométrie-Finesse* I et II).

La fin de cette série de *Pensées diverses* est signalée dans C₁ par un signe \$ (S barré) suivi d'un trait de soulignement. Dans C₂, P. Guerrier n'a pas reproduit ces signes dans la copie qu'il a mise à la place de celle du copiste habituel.

Dans C₁, elle correspond à la fin d'un cahier de 4 pages (une feuille double). Le cahier suivant, que nous avons intitulé *Pensées diverses* IX, commence à la page 429.

Dans C₂, la Copie habituelle a été remplacée par celle de Pierre Guerrier. Elle a été retranscrite à la suite de la retranscription du cahier *Prophéties* V (Laf. 487-488, Sel. 734), p. 399 v°.

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original, à une exception près :

dans C₂, P. Guerrier a retranscrit « simple definition » au lieu de « semble définition » (C₁).

Il ne semble pas que Pierre Guerrier ait relu l'original vers 1731. L'expression dans C₁ n'étant pas satisfaisante, il l'aura remplacée par une autre plus plausible. Aucune lecture évidente n'a pu être donnée à ce jour. Voir la transcription diplomatique.